



Ville de Pecquencourt

Ville de Pecquencourt,
place du Général de Gaulle
59146 Pecquencourt

ARRETE MUNICIPAL N°1153

Téléphone : 03.27.94.49.80

E-mail : mairie@pecquencourt.fr

Du lundi au vendredi

de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

*PRESCRIVANT L'ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE
TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC
COMMUNAL DES VOIES PRIVEES OUVERTES A LA
CIRCULATION PUBLIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA
COMMUNE DE PECQUENCOURT – RUE DES BIATS – VOIRIE
DU LOTISSEMENT REALISE PAR LA SOCIETE SNC LOTIR*

Le maire de la commune de Pecquencourt

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment l'article L 318-3 et l'article R 318-10 du code de l'urbanisme ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment l'article R 134-5 ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 juin 2021 enregistrée à la sous-préfecture le 30 juin 2021 décidant de la mise à l'enquête publique du projet de classement dans le domaine public communal des voies privées ouvertes à la circulation et équipements annexes du lotissement rue des Biats ;

Considérant qu'il y a lieu de poursuivre cette procédure ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Il sera procédé dans la commune de Pecquencourt du 30 avril 2022 à 8h00 au lundi 16 mai 2022 à 12h00, à une enquête publique en vue du classement dans le domaine public communal des voies privées ouvertes à la circulation et équipements annexes du lotissement rue des Biats de la société SNC LOTIR.

ARTICLE 2 : Monsieur Gérard KAWECKI est désigné en qualité de commissaire-enquêteur pour conduire la présente enquête publique. Il se tiendra à la disposition du public à la mairie de Pecquencourt le lundi 16 mai 2022, de 8h00 à 12h00.

ARTICLE 3 : Le dossier relatif à l'enquête comprenant :

La nomenclature des voies et des équipements annexes dont le transfert à la commune est envisagé ;

Une note indiquant les caractéristiques techniques de l'état d'entretien de chaque voie ;

Un plan de situation ;



Un état parcellaire ;
sera tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête

La consultation du dossier pourra s'effectuer :

- Sur dossier papier mis à disposition du public en mairie de Pecquencourt, Place du Général de Gaulle 59146 PECQUENCOURT, aux heures d'ouverture (du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00).
- Du domicile, le dossier est consultable, pendant toute la durée de l'enquête, sur le site internet de la commune, à l'adresse suivante : <http://www.pecquencourt.fr>

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou être transmises par correspondance au commissaire-enquêteur adressées en mairie de Pecquencourt avant la date de clôture de l'enquête, c'est-à-dire en toutes hypothèses avant le lundi 16 mai 2022 à 12h00.

ARTICLE 4 : Avant l'ouverture de l'enquête, un avis de ce dépôt sera donné par voie d'affichage à la porte de la mairie et sur les lieux concernés.

ARTICLE 5 : Avis du dépôt du dossier à la mairie est notifié aux personnes privées ou publiques propriétaires des voies dont le transfert est envisagé. En cas de domicile inconnu, cet avis sera fait par affichage public en mairie.

ARTICLE 6 : A l'expiration du délai fixé à l'article 2 du présent arrêté, le registre d'enquête sera clos par le commissaire-enquêteur. Celui-ci disposera alors d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire le dossier d'enquête accompagné de son rapport et de ses conclusions motivées.

ARTICLE 7 : Le conseil municipal de la commune de Pecquencourt délibérera sur le projet après clôture de l'enquête publique.

Fait à Pecquencourt, le 10 avril 2022

LE MAIRE,
Joël PIERRACHE

